

SESSION 2008

<p style="text-align: center;">MENTION COMPLÉMENTAIRE</p> <p style="text-align: center;">TÉLÉBILLETTERIE ET SERVICES VOYAGES</p>
--

E2 : ÉPREUVE TECHNOLOGIQUE

Durée : 3 heures 30

Coefficient : 4

L'usage de la calculatrice est autorisé.

Sont autorisées toutes les calculatrices de poche, y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimantes.

Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.

Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.

*Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 22 pages numérotées de 1/22 à 22/22*

LES GRENADINES

Vous travaillez à l'agence AZUR VOYAGES (membre du réseau AFAT Voyages) à Gradignan. Vos clients M. et Mme Jansen, s'adressent à vous courant octobre 2007 pour réserver leur voyage aux Antilles comme suit :

M. et Mme Jansen souhaitent partir avec des amis le 12 janvier 2008 pour deux semaines. Ils doivent impérativement être de retour chez eux au plus tard le dimanche 27 janvier. M. Jansen réserve auprès de vous l'ensemble des prestations pour lui et ses amis et vous verse un acompte par carte bancaire. La demande de M. Jansen et de ses amis est la suivante :

➤ *La première semaine :*

- Ils souhaitent faire une croisière à bord d'un catamaran pour découvrir une partie de l'archipel des Grenadines. M. Jansen ne souhaite pas effectuer de manœuvre à bord ni faire de cuisine. Vous devrez trouver un catamaran qui inclut dans le forfait le skipper du bateau et le cuisinier. Le bateau doit leur offrir le matériel pour la pêche et la plongée libre : masque et tuba.
- Les couples seront logés en cabine standard.
- Prévoir les vols au départ de France à destination de la Martinique en classe Alizé sur la compagnie Air France.
- Prévoir un transfert en Martinique entre l'aéroport et le port, à l'arrivée de Métropole comme au départ vers la Guadeloupe incluant les frais de douane, de port et le pourboire.

➤ *La deuxième semaine :*

Ils souhaitent découvrir la Guadeloupe en toute liberté. Ayant profité pleinement des plages des Grenadines la semaine précédente M. et Mme Jansen et leurs amis souhaitent partir à la découverte des multiples attraits de la Guadeloupe. Vous devrez donc réserver pour l'ensemble du groupe :

- Le vol entre Fort-de-France et Pointe-à-Pitre le 19 janvier en aller simple.
- Trois voitures « 4 x 4 » dans lesquelles se répartiront les dix personnes. Assurances collision, vol et passagers, incluses. Les voitures seront prises le 19 janvier à l'aéroport de Pointe-à-Pitre à l'arrivée du vol en provenance de la Martinique et restituées à l'aéroport de Pointe-à-Pitre juste avant leur retour en métropole. Le coût sera réparti équitablement entre tous les participants.
- Ils ne souhaitent pas un hôtel mais un hébergement indépendant et privatif pour rester entre eux (maison particulière, une villa luxueuse avec cinq chambres...). A part les petits déjeuners, ils ne souhaitent pas d'autres repas inclus.

➤ Vous ajouterez également pour chacun des couples l'assurance la plus complète.

Informations complémentaires concernant les couples :

Ville de départ et retour pour les couples :

- M. et Mme Jansen ; M. et Mme Malebeau ; M. et Mme Chabert partent de Bordeaux
- M. et Mme Lalande de Béziers
- M. et Mme Poirier de Biarritz. Pour M. et Mme Poirier vous devrez prévoir le trajet Biarritz/Bordeaux, le 11 janvier en début d'après midi en TGV 1^{ère} classe, en aller simple uniquement, sans contrainte financière en cas de modification ou d'annulation avant ou après le départ. Ils ne bénéficient d'aucune réduction spécifique. Ils seront hébergés à Bordeaux par M. et Mme Jansen avant leur départ aux Antilles et à leur retour.

Informations techniques supplémentaires

- Vous réserverez les prestations avec le Tour Opérateur Austral Lagon, référencé dans votre agence, à l'exception des vols Fort-de-France/Pointe-à-Pitre et des billets de train. Votre agence émettra elle-même les billets.
- Les « open-jaws » sont autorisés avec Austral Lagon, entre métropole/Martinique et Guadeloupe/métropole uniquement sur une même compagnie et sur une même classe de réservation.
- Le transfert aéroport/port est d'environ quinze minutes en taxi.
- Les croisières prévues au départ de la Martinique tiennent compte des arrivées des vols. Le départ peut être différé de 18h00 jusqu'à 20h00 maximum.
- Vous constituerez un seul dossier pour l'ensemble des participants.

Signification des codes :

BOD : Bordeaux

PAR : Paris

FDF : Fort-de-France

PTP : Pointe-à-Pitre

BZR : Béziers

FRBIQ : Biarritz gare

FRBOJ : Bordeaux gare Saint-Jean

Commission Austral Lagon : 11 %

Frais de dossier agence : 30 euros /personne

Coordonnées de l'agence AZUR VOYAGES

AZUR VOYAGES, 10 av Général Leclerc 33170 GRADIGNAN

Tél : 05.56.89.10.10 fax : 05/56/89/10/11

Lic : 1234567

APS, IATA, SNAV

N° fax M. et Mme JANSEN : 05/56/95/89/99

BARÈME DE NOTATION

Premier dossier :	30 points
Deuxième dossier :	30 points
Troisième dossier :	20 points

1° DOSSIER : TECHNIQUES DE VENTE

A) Calculez :

- a. pour chaque couple le montant de leur dossier en distinguant le T.O., l'agence et les frais supplémentaires réglables sur place,
- b. le montant global des prestations du dossier,
- c. le montant net facturé à votre agence par le voyageur Austral Lagons pour l'ensemble de ses prestations.

B) Rédiger un fax de confirmation à M. Jansen pour l'ensemble des prestations, sans oublier de préciser :

- a. les horaires de vols, les classes de réservation et conditions de modification et d'annulation concernant les vols domestiques intérieurs et transatlantiques au départ de Bordeaux et de Béziers,
- b. les caractéristiques principales des hébergements (croisière et séjour en Guadeloupe).

2° DOSSIER : DESTINATIONS TOURISTIQUES

- A) Citez à M. Jansen, les formalités douanières et sanitaires concernant son voyage. Indiquez les conseils supplémentaires que vous apportez à votre client.
- B) M. Jansen se demande si pendant ses vacances il risque de rencontrer des cyclones. Expliquez votre réponse.
- C) Lors de la deuxième semaine M. Jansen et ses amis sont en Guadeloupe. Comme ils auront des voitures à disposition ils pourront découvrir l'île en toute liberté. M. Jansen envisage des excursions. Que pouvez-vous lui proposer ? Argumentez vos choix de visites. (minimum six visites différentes)
- D) Citez six arguments pour vendre ce combiné croisière/séjour auprès de vos clients.

3° DOSSIER : ÉCONOMIE / DROIT

- A) Exposez de manière structurée, après avoir pris connaissance de l'annexe 14, quels sont les avantages et les inconvénients liés à l'appartenance à un réseau volontaire.
- B) Monsieur et madame Jansen souhaitent savoir si le prix figurant sur le contrat de vente est un prix non révisable.
Après avoir consulté l'annexe 10, rédigez la réponse qui doit leur être faite.
- C) L'agent de voyages pourrait-il invoquer le cas de « force majeure » afin de dégager sa responsabilité dans le cas où M. et Mme Jansen et leurs amis rencontreraient un cyclone qui leur causerait des dommages au large de Sainte-Lucie lors de leur périple aux Grenadines ? Argumentez votre réponse.
- D) Une avarie mécanique survient durant la croisière le 16 janvier. M. Jansen désire connaître les démarches à suivre afin d'obtenir de la part du voyageur un dédommagement financier pour le préjudice subit.
D'après vos connaissances personnelles indiquez-lui les démarches à suivre ainsi que les solutions que pourrait proposer Austral Lagons afin de dédommager et de fidéliser les clients.

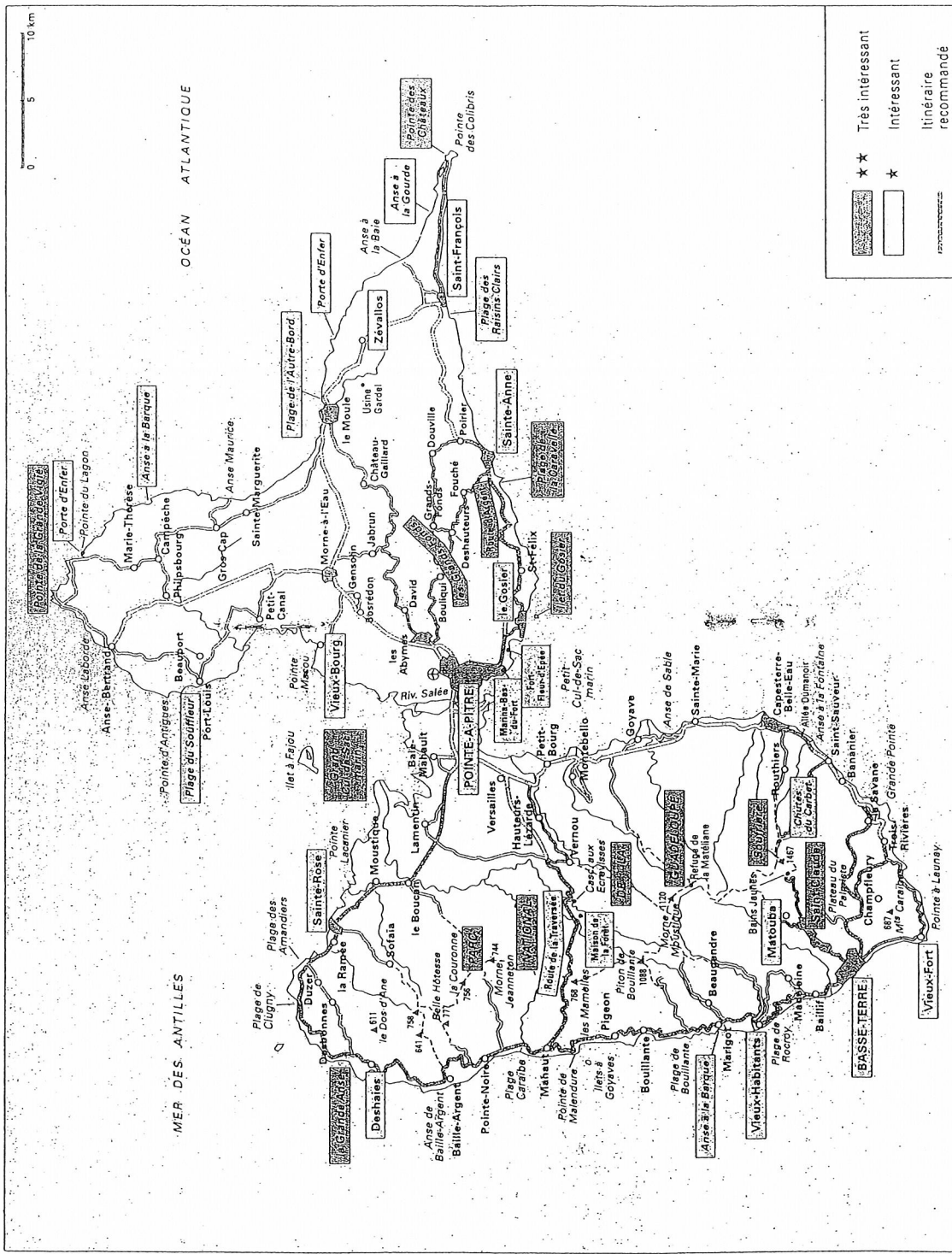
LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	:	carte de la Guadeloupe
Annexe 2	:	carte des Grenadines
Annexe 3	:	brochure tarifs de la Martinique
Annexe 4	:	brochure tarifs de la Guadeloupe
Annexe 5	:	brochure descriptif croisières
Annexe 6	:	brochure tarifs des croisières (deux pages)
Annexe 7	:	brochure descriptif hôtelier (deux pages)
Annexe 8	:	brochure tarifs hôteliers
Annexe 9	:	brochure assurance voyages
Annexe 10	:	brochure conditions générales et particulières de vente extraites de la brochure Austral Lagons
Annexe 11	:	deux pages écran Amadeus
Annexe 12	:	page écran SNCF
Annexe 13	:	codes réductions SNCF FERIA
Annexe 14	:	extraits d'articles de presse <i>Le Quotidien du Tourisme</i> et <i>Tour Hebdo</i>
Annexe 15	:	calendrier

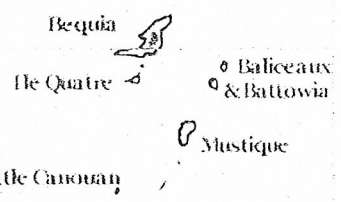
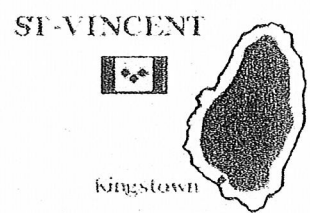
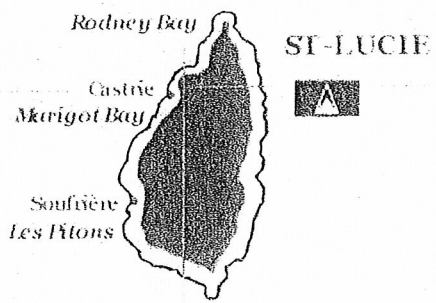
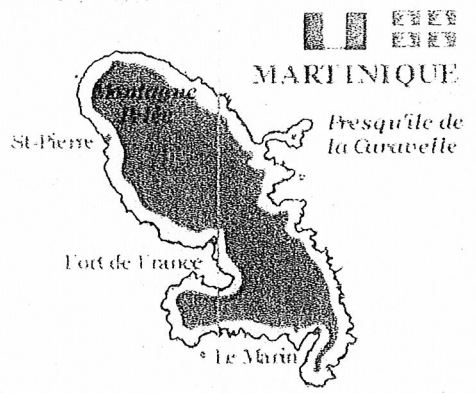
Avertissement : Dans le souci du respect de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur, les extraits d'articles de presse spécialisée ou non sont reproduits en leur état originel. Ils sont donc susceptibles de comporter des mots ou expressions de style oral ou professionnel.

QUE VOIR EN GUADELOUPE ?

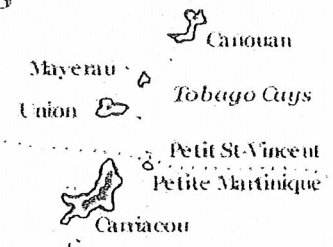
Carte extraite du Guide BLEU "Antilles, Guyane, Mer des Caraïbes"



Mer des Caraïbes



LES GRENADINES



He de Ronde



Océan Atlantique



VOLS AIR FRANCE (AF)

Martinique (DF)

Vol Paris / Fort de France / Paris	PROMO Hiver			PROMO Ete			VERT			ORANGE			ROUGE			POINTE NOEL		
	Adulte	Enfant	Mariée	Adulte	Enfant	Mariée	Adulte	Enfant	Mariée	Adulte	Enfant	Mariée	Adulte	Enfant	Mariée	Adulte	Enfant	Mariée
	01/11/07 - 13/12/07			01/05/08 - 19/06/08 01/09/08 - 31/10/08			07/01/08 - 07/02/08 03/03/08 - 02/04/08 20/06/08 - 25/06/08 16/07/08 - 30/07/08 25/08/08 - 31/08/08			14/12/07 - 19/12/07 08/02/08 - 02/03/08 03/04/08 - 30/04/08 06/07/08 - 15/07/08 31/07/08 - 17/08/08			27/12/07 - 06/01/08 26/06/08 - 05/07/08 18/08/08 - 24/08/08			20/12/07 - 26/12/07		
Classe N	357	239	-	319	214	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Classe Q	434	290	325	434	290	325	434	290	325	689	461	516	-	-	-	-	-	-
Classe L	504	337	378	504	337	378	504	337	378	727	487	545	-	-	-	-	-	-
Classe V	599	401	449	599	401	449	599	401	449	765	513	574	-	-	-	-	-	-
Classe T	736	493	552	736	493	552	736	493	552	907	607	680	1 058	709	794	1 186	794	889
Classe H	827	554	621	827	554	621	827	554	621	1 071	718	803	1 288	863	966	1 415	948	1 061
Classe K	875	586	656	875	586	656	875	586	656	1 190	797	892	1 473	987	1 104	1 600	1 072	1 200
Classe B	1 696	1 136	1 272	1 696	1 136	1 272	1 696	1 136	1 272	1 696	1 136	1 272	1 696	1 136	1 272	1 823	1 222	1 367
Alizé cl. A	1 403	940	1 052	1 403	940	1 052	1 403	940	1 052	1 530	1 025	1 148	1 785	1 196	1 339	-	-	-
Alizé cl. S	2 495	1 672	1 871	2 495	1 672	1 871	2 495	1 672	1 871	2 495	1 672	1 871	2 495	1 672	1 871	2 495	1 672	1 871
C. Affaires cl. Z	2 635	1 977	-	2 635	1 977	-	2 635	1 977	-	2 635	1 977	-	2 635	1 977	-	2 635	1 977	-
C. Affaires cl. D	4 042	3 031	-	4 042	3 031	-	4 042	3 031	-	4 042	3 031	-	4 042	3 031	-	4 042	3 031	-
C. Affaires cl. C	6 073	4 555	-	6 073	4 555	-	6 073	4 555	-	6 073	4 555	-	6 073	4 555	-	6 073	4 555	-

Assistance/rapatriement incluse

Suppléments

DEPARTS PROVINCE

Pour les classes N, Q, L, V, T, H et K :

(classe de réservation identique au parcours international sauf : cl. N et Q à réserver en cl. L, cl. T et H à réserver en cl. K)

Départ/retour de AVN, BOD, LIL, LYS, MLH, MPL, MRS, NCE, NTE, RNS, SXB, TLN, TLS : Gratuit

Départ/retour de AUR, BVE, BZR et DCM : 76 €/passager/trajet

Autres villes : 50 €/passager/trajet

Pour les classes B, A, S, Z, D et C :

(classe de réservation identique pour la cl. S à réserver en cl. Y pour les autres classes)

Départ/retour de toutes les villes : 102 €/passager/trajet

sauf départ/retour de AUR, BVE, BZR et DCM : 202 €/passager/trajet

TAXES D'AEROPORT ET SURCHARGE CARBURANT (au 01/07/07)

183 €/passager départ Paris

248 €/passager départ Province.

TAXE DE SOLIDARITE

2 €/passager en classe Éco.

20 €/passager en classe Affaires

Plan de vol

Aller	Paris	Fort de France	
Quotidien	01/11/07 - 28/03/08	13h30 16h10	17h00 19h40
Quotidien	29/03/08 - 31/10/08	13h30 16h15	15h55 18h40
Retour	Fort de France	Paris	
Quotidien	01/11/07 - 28/03/08	19h30 22h15	08h25 +1 11h10 +1
Quotidien	29/03/08 - 31/10/08	18h25 21h10	08h25 +1 11h10 +1

Plan de vol susceptible de modification



Voyage de noces & Pacs

Tarifs valables en classe économique uniquement et sous réserve de la présentation des bans datant de moins de 9 mois

LOCATION DE VOITURE EN KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ

catégorie	modèle	portes	places	01/11/07 - 13/12/07			14/12/07 - 30/04/08 04/07/08 - 22/08/08			01/05/08 - 03/07/08 23/08/08 - 31/10/08		
				jour	7 jours	jour supp	jour	7 jours	jour supp	jour	7 jours	jour supp
A	Renault twingo climatisée	3	4	36	237	34	46	305	44	36	237	34
C	Renault clio climatisée	5	5	45	296	42	54	358	51	45	296	42
E	Mégane climatisée	5	5	52	345	49	63	412	59	52	345	49
O	4x4 Daihatsu Tenos climatisée	3	4	73	488	70	83	556	79	73	493	70

Autres catégories, nous consulter.

Conditions de location : âge minimum : 21 ans et 1 an de permis pour les catégories A et C, 25 ans et 2 ans de permis pour les catégories E, O et G.

Assurance collision (CDW), vol du véhicule (TP) et personne transportée (PAI) sont incluses. Franchise et caution :

pour les catégories A et C de 550 € en cas d'accident et 800 € en cas de vol

pour la catégorie E, de 650 € en cas d'accident et de 950 € en cas de vol.

pour la catégorie O, de 800 € en cas d'accident et de 1100 € en cas de vol.

pour la catégorie G, de 900 € en cas d'accident et de 1350 € en cas de vol.

pour plus de précisions : nous consulter.

Supplément retour dans une agence différente de celle où la voiture a été prise : 20 € / location à régler sur place.

Supplément livraison aéroport : 20 € par location à régler sur place

VOLS AIR FRANCE (AF)

Guadeloupe (PTP)

Vol Paris /Pointe à Pitre / Paris	PROMO Hiver			PROMO Ete			VERT			ORANGE			ROUGE			POINTE NOEL		
	Adulte	Enfant	Mariée	Adulte	Enfant	Mariée	Adulte	Enfant	Mariée	Adulte	Enfant	Mariée	Adulte	Enfant	Mariée	Adulte	Enfant	Mariée
	01/11/07 - 13/12/07			01/05/08 - 19/06/08 01/09/08 - 31/10/08			07/01/08 - 07/02/08 03/03/08 - 02/04/08 20/06/08 - 25/06/08 16/07/08 - 30/07/08 25/08/08 - 31/08/08			14/12/07 - 19/12/07 08/02/08 - 02/03/08 03/04/08 - 30/04/08 06/07/08 - 15/07/08 31/07/08 - 17/08/08			27/12/07 - 06/01/08 26/06/08 - 05/07/08 18/08/08 - 24/08/08			20/12/07 - 26/12/07		
Classe N	357	239	-	319	214	-	-	-	-	689	461	516	-	-	-	-	-	-
Classe Q	434	290	325	434	290	325	434	290	325	727	487	545	-	-	-	-	-	-
Classe L	504	337	378	504	337	378	504	337	378	765	513	574	-	-	-	-	-	-
Classe V	599	401	449	599	401	449	599	401	449	907	607	680	1 058	709	794	1 186	794	889
Classe T	736	493	552	736	493	552	736	493	552	1 071	718	803	1 288	863	966	1 415	948	1 061
Classe H	827	554	621	827	554	621	827	554	621	1 190	797	892	1 473	987	1 104	1 600	1 072	1 200
Classe K	875	586	656	875	586	656	875	586	656	1 330	1 025	1 148	1 785	1 196	1 339	1 823	1 222	1 367
Classe B	1 696	1 136	1 272	1 696	1 136	1 272	1 696	1 136	1 272	2 495	1 672	1 871	2 495	1 672	1 871	2 495	1 672	1 871
Alizé cl. A	1 403	940	1 052	1 403	940	1 052	1 403	940	1 052	2 635	1 977	-	2 635	1 977	-	2 635	1 977	-
Alizé cl. S	2 495	1 672	1 871	2 495	1 672	1 871	2 495	1 672	1 871	4 042	3 031	-	4 042	3 031	-	4 042	3 031	-
C. Affaires cl. Z	2 635	1 977	-	2 635	1 977	-	2 635	1 977	-	4 042	3 031	-	4 042	3 031	-	4 042	3 031	-
C. Affaires cl. D	4 042	3 031	-	4 042	3 031	-	4 042	3 031	-	6 073	4 555	-	6 073	4 555	-	6 073	4 555	-
C. Affaires cl. C	6 073	4 555	-	6 073	4 555	-	6 073	4 555	-				6 073	4 555	-	6 073	4 555	-

Assistance/rapatriement incluse

Suppléments

DEPARTS PROVINCE

Pour les classes N, Q, L, V, T, H et K :

(classe de réservation identique au parcours international sauf : cl. N et Q à réserver en cl. L, I, L, T et H à réserver en cl. K)

Départ/retour de AVN, BOD, LIL, LYS, MLH, MPL, MRS, NCE, NTE, RNS, SXB, TLN, TLS : Gratuit

Départ/retour de AUR, BVE, BZR et DCM : 76 €/passager/trajet

Autres villes : 50 €/passager/trajet

Pour les classes B, A, S, Z, D et C :

(classe de réservation identique pour la cl. S à réserver en cl. Y pour les autres classes)

Départ/retour de toutes les villes : 102 €/passager/trajet

sauf départ/retour de AUR, BVE, BZR et DCM : 202 €/passager/trajet

TAXES D'AEROPORT ET SURCHARGE CARBURANT (au 01/07/07)

183 €/passager départ Paris

248 €/passager départ Province.

TAXE DE SOLIDARITE

2 €/passager en classe Éco

20 €/passager en classe Affaires

Plan de vol

Aller		Paris	Pointe à Pitre
Quotidien	01/11/07 - 28/03/08	12h00	15h25
		15h00	18h25
Quotidien	29/03/08 - 31/10/08	12h00	14h15
		15h00	17h15
Retour		Pointe à Pitre	Paris
Quotidien	01/11/07 - 28/03/08	17h55	06h40 +1
		21h15	10h00 +1
Quotidien	29/03/08 - 31/10/08	17h05	07h00 +1
		20h20	10h15 +1

Plan de vol susceptible de modification



Voyage de noces & Pacs

Tarifs valables en classe économique uniquement et sous réserve de la présentation des bans datant de moins de 9 mois

LOCATION DE VOITURE EN KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ

catégorie	modèle	portes	places	01/11/07 - 13/12/07			14/12/07 - 30/04/08 04/07/08 - 22/08/08			01/05/08 - 03/07/08 23/08/08 - 31/10/08		
				jour	7 jours	jour supp	jour	7 jours	jour supp	jour	7 jours	jour supp
A	Renault Twingo climatisée	3	4	36	237	34	46	305	44	36	237	34
C	Renault clio climatisée	5	5	45	296	42	54	358	51	45	296	42
E	Megane climatisée	5	5	52	345	49	63	412	59	52	345	49
O	Audi Daillat/renos climatisée	3	4	73	488	70	83	556	79	73	493	70
G	Megane cabriolet climatisée	3	4									

Autres catégories, nous consulter.

Conditions de location : âge minimum: 21 ans et 1 an de permis pour les catégories A et C, 25 ans et 2 ans de permis pour les catégories E, O et G.

Assurance collision (CDW), vol du véhicule (TP) et personne transportée (PAI) sont incluses. Franchise et caution :

pour les catégories A et C de 550 € en cas d'accident et 800 € en cas de vol

pour la catégorie E, de 650 € en cas d'accident et de 950 € en cas de vol,

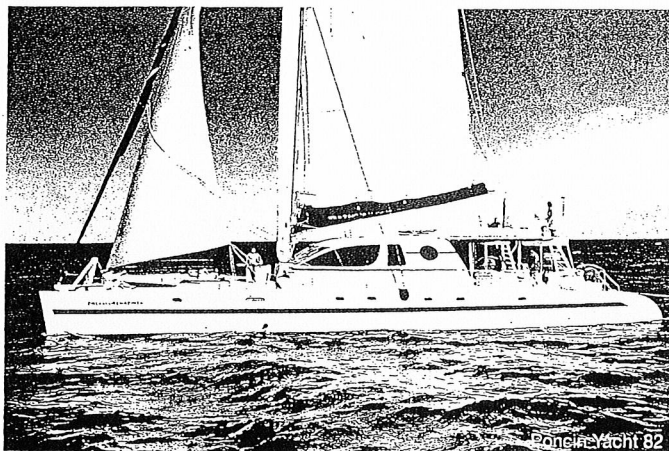
pour la catégorie O, de 800 € en cas d'accident et de 1100 € en cas de vol,

pour la catégorie G, de 900 € en cas d'accident et de 1350 € en cas de vol,

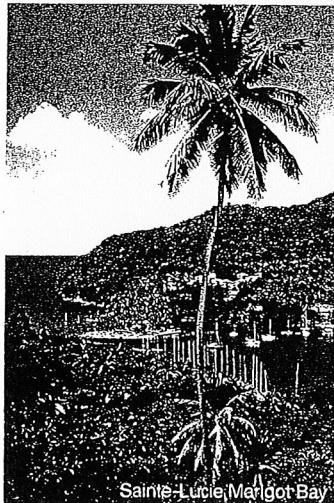
pour plus de précisions : nous consulter.

Supplément retour dans une agence différente de celle où la voiture a été prise : 20 € / location à régler sur place.

Supplément livraison aéroport : 20 € par location à régler sur place



Poncin Yacht 82



Sainte-Lucie, Marigot Bay



Moustique

// Dream Grenadines ◎◎◎◎

Voilier Catamaran Poncin Yacht 82
8 cabines moyen de gamme - 16 personnes maximum

Naviguez à bord de ce catamaran dernière génération, offrant tout le confort d'un navire de grande croisière avec de multiples équipements de qualité, ainsi que les services d'un skipper, d'un cuisinier et d'une hôtesse qui sauront prendre soin de leurs hôtes.

Les Grenadines au départ de la Martinique.

Avec skipper, hôtesse et cuisinier. A la cabine ou en affrètement (location du bateau entier)

Croisière 8 jours/7 nuits*

Jour 1 : Martinique marina Le Marin - Arrivée et embarquement vers 18h/19h

Jour 2 : Martinique : Sainte-Anne - Sainte-Lucie.

Jour 3 : Sainte-Lucie - Bequia.

Jour 4 : Bequia - Moustique.

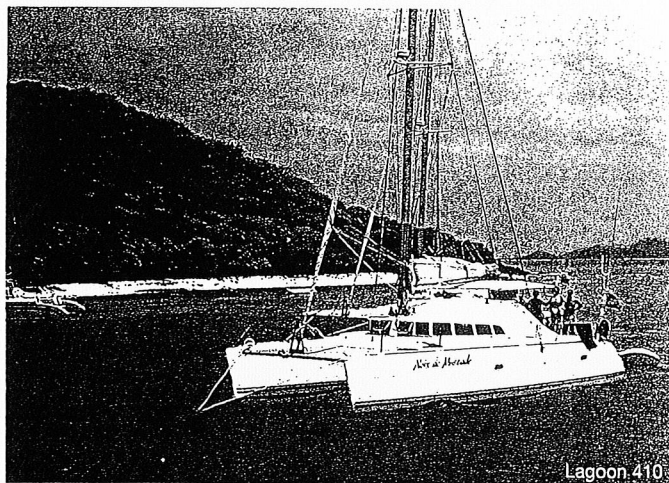
Jour 5 : Moustique - Tobago Cays.

Jour 6 : Tobago Cays - Mayereau - Saint-Vincent.

Jour 7 : Saint-Vincent - Sainte-Lucie.

Jour 8 : Sainte-Lucie - Martinique - Débarquement à 10h.

LONGUEUR : 25 m • **LARGEUR** : 11 m • **CABINES** : 8 cabines doubles climatisées, dont 2 cabines supérieures sur le pont supérieur plus spacieuses, toutes avec salle d'eau privative comprenant douche et toilettes. Ecran plat avec lecteur DVD, installation Hi-Fi complète et coffre-fort • **ÉQUIPEMENT ET SERVICE DU BATEAU** : salon intérieur de 100 m² avec bar, grand écran TV et lecteur CD. Solarium à l'avant du bateau avec matelas de soleil. Les services d'un skipper expérimenté, d'une hôtesse et d'un cuisinier • **SPORTS NAUTIQUES** : bateau annexe, 2 kayaks de mer, 2 planches à voile, 2 wake boards, 2 bananes, équipement de pêche, plongée libre et jeux de société.



Lagoon 410



Tobago Cays

// Cap sur les Îles Caraïbes ◎◎◎◎

Catamaran Lagoon 410
4 cabines moyen de gamme - 8 personnes maximum

Un très bon rapport qualité/prix pour ces croisières conviviales et décontractées à bord de catamarans confortables. Votre skipper saura orchestrer votre croisière avec bonne humeur dans un esprit de découverte de la voile et de la navigation.

Les Grenadines, Dominique, Marie Galante et les Saintes.

Au départ de la Martinique ou de la Guadeloupe avec skipper, à la cabine ou en affrètement (location du bateau entier).

Croisière 10 jours/9 nuits : Cap sur les Grenadines.

Il existe aussi : même parcours sur 8 jours/7 nuits (sans les Îles de Mayereau et d'Union).

Jour 1 : samedi, Martinique - arrivée et embarquement au Marin vers 17h.

Jour 2 : dimanche, Martinique - Sainte-Lucie.

Jour 3 : lundi, Sainte-Lucie - Bequia.

Jour 4 : mardi, Bequia - Moustique.

Jour 5 : mercredi, Moustique - Tobago Cayes.

Jour 6 : jeudi, Tobago Cayes - Mayereau

Jour 7 : vendredi, Mayereau - Union.

Jour 8 : samedi, Union - Saint-Vincent.

Jour 9 : dimanche, Saint-Vincent - Sainte-Lucie.

Jour 10 : lundi, Sainte-Lucie - Martinique - Déjeuner et départ vers 15h.

Croisières 8 jours/7 nuits : Cap sur la Dominique, Les Saintes et Marie Galante*.

LONGUEUR : 12 m • **LARGEUR** : 7 m • **CABINES** : 4 cabines doubles avec salle d'eau privative • **ÉQUIPEMENT ET SERVICE DU BATEAU** : salon intérieur en bois avec chaîne Hi-Fi et lecteur CD. Bateau annexe, masque & tuba. Les services d'un skipper expérimenté. Participation des passagers aux tâches quotidiennes bienvenue.

* Programmes complets de toutes nos croisières sur simple demande.

CAP SUR LES GRENADINES (départ de Martinique)
10 JOURS / 9 NUITS – catamaran 4 cabines

p.18

PRIX PAR PERSONNE EN CABINE DOUBLE	EN CATAMARAN MOYEN DE GAMME en Lagoon 410
Départ le samedi, retour le lundi PAR DATE DE DEPART	
10/11/07	1 194
24/11/07	1 334
08/12/08	1 397
22/12/07	1 461
05/01/08 - 19/01/08 - 02/02/08 - 16/02/08 - 01/03/08 - 15/03/08 - 29/03/08 - 12/04/08	1 397
26/04/08 - 10/05/08	1 270
24/05/08	1 207
07/06/08 - 21/06/08	1 080
05/07/08 - 19/07/08 - 02/08/08 - 16/08/08	1 270
30/08/08 - 13/09/08	1 207
27/09/08	1 080
11/10/08 - 25/10/08	1 143

CAP SUR LES GRENADINES (départ de Martinique)
8 JOURS / 7 NUITS – catamaran 4 cabines

p.18

PRIX PAR PERSONNE EN CABINE DOUBLE	EN CATAMARAN MOYEN DE GAMME en Lagoon 410
Départ le samedi, retour le samedi PAR DATE DE DEPART	
10/11/07	978
24/11/07 - 01/12/07	1 080
16/12/07	1 143
22/12/07 - 29/12/07	1 334
05/01/08 - 19/01/08 - 26/01/08 - 09/02/08 - 16/02/08 - 23/02/08	1 270
08/03/08 - 15/03/08	1 194
22/03/08 - 05/04/08 - 12/04/08 - 19/04/08	1 143
03/05/08 - 10/05/08	1 105
24/05/08	1 016
31/05/08 - 14/06/08 - 21/06/08	826
05/07/08 - 12/07/08 - 19/07/08 - 02/08/08 - 09/08/08 - 16/08/08	1 016
30/08/08 - 06/09/08	978
20/09/08 - 27/09/08	889
11/10/08 - 26/10/08	826

Même parcours que la croisière 10 jours/9 nuits mais avec des escales rapides et pas de visite de Mustique et d'Union
 Nous vous recommandons la croisière en 10 jours /9 nuits car elle permet vraiment de goûter et de découvrir les magnifiques îles des Grenadines

Dans le sens embarquement Martinique / Débarquement Guadeloupe
CAP SUR LA DOMINIQUE, MARIE GALANTE
et LES SAINTES

p.18

PRIX PAR PERSONNE EN CABINE DOUBLE	EN CATAMARAN MOYEN DE GAMME en Lagoon 410
Départ le samedi, retour le samedi PAR DATE DE DEPART	
03/11/07	978
24/11/07	1 080
15/12/07	1 143
12/01/08 - 09/02/08	1 270
08/03/08	1 194
12/04/08	1 143
03/05/08	1 105
24/05/08	1 016
14/06/08	826
05/07/08 - 19/07/08 - 09/08/08	1 016
30/08/08	978
20/09/08	889
11/10/08	826

Dans le sens embarquement Guadeloupe / Débarquement Martinique
CAP SUR LA DOMINIQUE, MARIE GALANTE
et LES SAINTES

p.18

PRIX PAR PERSONNE EN CABINE DOUBLE	EN CATAMARAN MOYEN DE GAMME en Lagoon 410
Départ le samedi, retour le samedi PAR DATE DE DEPART	
10/11/07	978
01/12/07	1 080
22/12/07	1 334
19/01/08 - 16/02/08	1 270
15/03/08	1 194
19/04/08	1 143
10/05/08	1 105
31/05/08 - 21/06/08	826
12/07/08 - 26/07/08 - 16/08/08	1 016
06/09/08	978
27/09/08	889
18/10/08	826

Pour les 4 croisières ci-dessus

le tarif comprend : l'hébergement en cabine double avec pension complète à bord, boissons incluses aux repas.

le tarif ne comprend pas : les vols, transferts , les frais de douane de 75 €/pers. payable à l'embarquement .
 Supplément cabine individuelle = +45%

Passport valide obligatoire - Bagages en sacs souples (pas de valises)
 enfants de moins de 8 ans non acceptés

Conditions d'annulation spéciales

annulation de 40 à 29 jours avant la date de départ : 20% de frais
 annulation de 30 à 19 jours avant la date de départ : 40% de frais
 annulation de 20 à 8 jours avant la date de départ : 70% de frais
 annulation de 7 à 3 jours avant la date de départ : 95% de frais
 annulation à moins de 2 jours avant la date de départ : 100% de frais

L'ARCHIPEL DES GRENADINES (départ de Martinique)
11 JOURS / 10 NUITS – Catamaran 4 cabines

p.17

PRIX PAR PERSONNE EN CABINE DOUBLE	CATAMARAN HAUT DE GAMME
HAUTE SAISON	2 944
BASSE SAISON	2 496

Le tarif comprend : Départ garanti à partir de 2 personnes.
- l'hébergement en cabine double sur le catamaran Privilège S85 MATIRA ou un de ses équivalents.
- la pension complète incluant les vins à table, les sodas, l'eau en bouteille et le bar standard.
- l'utilisation des équipements de loisirs du bateau, la literie, les serviettes de toilette et de plage.
- les taxes de port et de douane.
Départ garanti à partir de 2 personnes.

Le tarif ne comprend pas : les vols, transferts, les demandes spéciales et les visites à terre.
Passport valide obligatoire.

Conditions d'annulation spéciales :
Entre la date de réservation et 90 jours du départ : 30% de frais
Entre 90 jours et 30 jours : 50% de frais
A moins de 30 jours : 100% de frais.

DATES DES CROISIÈRES	
HAUTE SAISON	BASSE SAISON
28/11/07 - 08/12/08	27/10/07 - 06/11/07
26/01/08 - 05/02/08	10/05/08 - 20/05/08
23/02/08 - 04/03/08	12/07/08 - 22/07/08
12/04/08 - 22/04/08	09/08/08 - 19/08/08
	25/10/08 - 04/11/08

CROISIÈRE DREAM GRENADINES – (départ de Martinique)
8 JOURS / 7 NUITS – Catamaran 8 cabines


p.18

PAR DATE DE DEPART	SAISON	EN CATAMARAN MOYEN DE GAMME	
		en cabine standard	en cabine supérieure
17/11/07 - 24/11/07 - 01/12/07 - 08/12/07 - 15/12/07	Moyenne saison	1 096	1 315
05/01/08 - 12/01/08 - 19/01/08 - 26/01/08 - 02/02/08 - 09/02/08 - 16/02/08 - 23/02/08 - 01/03/08 - 08/03/08 - 15/03/08 - 22/03/08 - 29/03/08 - 05/04/08 - 12/04/08 - 19/04/08	Haute saison	1 306	1 567
26/04/08	Moyenne saison	1 096	1 315
03/05/08 - 10/05/08 - 17/05/08 - 24/05/08 - 31/05/08 - 07/06/08 - 14/06/08 - 21/06/08 - 28/06/08	Basse saison	920	1 105
05/07/08 - 12/07/08 - 19/07/08 - 26/07/08 - 02/08/08 - 09/08/08 - 16/08/08	Moyenne saison	1 096	1 315
23/08/08 - 30/08/08 - 06/09/08 - 13/09/08	Très basse saison	860	986
20/09/08 - 27/09/08 - 04/10/08 - 11/10/08 - 18/10/08	Basse saison	920	1 105
25/10/08	Moyenne saison	1 096	1 315

Embarquement vers 18h00 et débarquement à 10h00.

Le tarif comprend : l'hébergement en cabine double avec pension complète à bord, boissons incluses aux repas (vin de table et eau), apéritifs locaux (punch, rhum, jus de fruits).

Le tarif ne comprend pas : les vols, transferts, les frais de douane, de port et le pourboire, à régler à l'arrivée de 95 €/pers.
Les boissons supplémentaires. Les excursions, les frais de communication à bord.
Supplément cabine individuelle : nous consulter.
Passport valide obligatoire - Bagages en sacs souples (pas de valises)

 Voyage de noces et Anniversaire de mariage (5, 10, 15, 20, 25 ans...)
en Basse saison : 50% de remise pour la Mariée

information précisée
par téléphone ce jour.

Le tarif ne comprend pas :

- les vols,
- les transferts,
- les frais de douane, de port et le pourboire

SAINTE ROSE

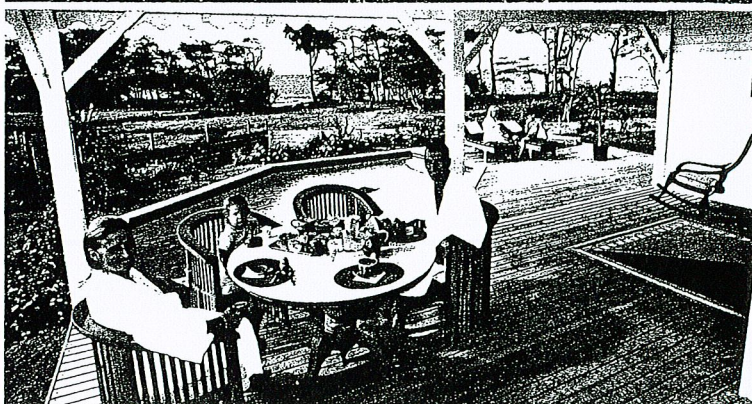
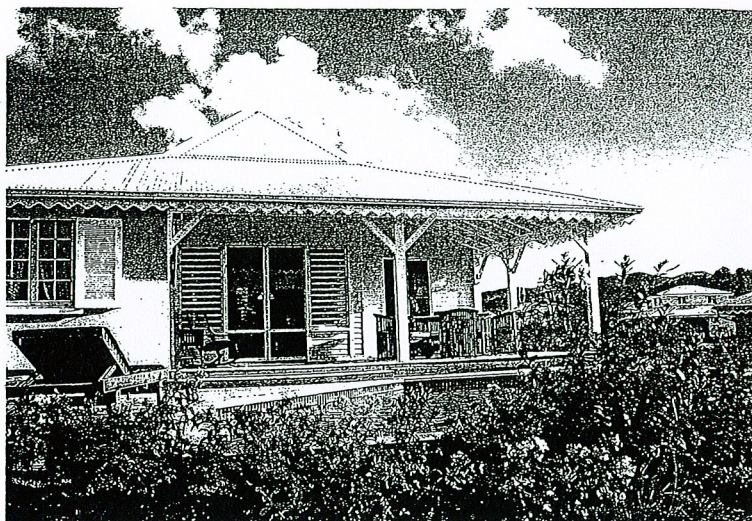
Villas Aquarelles

Au nord de Basse Terre entre Sainte Rose et Deshaies et loin de la foule des sites touristiques, la résidence de luxe Villas Aquarelles propose 15 villas créoles aux couleurs pastel de grand standing. Piscine privative, aménagements de grande qualité, mobilier et parquet en bois exotiques, en font notre coup de cœur pour des vacances en famille ou entre amis.

Hébergement : 15 villas avec piscine privée offrant chacune entre 128 et 176 m² d'espace intérieur et ayant une capacité d'accueil de 4 à 10 personnes. Les villas comprennent 2, 3, 4 ou 5 chambres et 2 à 3 salles de bains ou salles d'eau. Toutes disposent d'une piscine privative et d'une grande terrasse-solarium en bois. Cuisine américaine de qualité avec four, micro-ondes, plaques vitrocéramiques, lave-linge, lave-vaisselle, grand réfrigérateur avec congélateur, cafetière, grille-pain. Dans le salon : mobilier en bois exotiques, chaîne Hi-Fi, lecteur DVD, télévision, coffre-fort, téléphone. Salle de bains avec baignoire et douche multi-jets, sèche-cheveux, peignoirs. Chambres avec climatisation individuelle, un grand lit double ou 2 lits jumeaux.

Facilités : petite plage à 200 m. Plage de Cluny à 5 minutes, plage de la Perle et de Grande Anse à 10 et 15 minutes en voiture. 1 restaurant dans le domaine et d'autres à proximité. Un petit déjeuner complet peut être servi sur la terrasse de votre villa (sur commande préalable auprès de la réception). « Panier courses » pour votre arrivée : en option. Service traiteur, livraison dans les villas et mise à disposition d'une cuisinière pour la journée : avec supplément. Ménage quotidien et changement des draps tous les 3 jours et des serviettes à la demande. A 7 min en voiture de Ste Rose et de ses commerces.

Notre Avis : site paisible et magnifiquement arboré et fleuri. Villas de très bon goût. Résidence idéale pour découvrir Basse Terre en toute indépendance. Voiture conseillée.



GOSIER

La Créole Beach Hôtel

Au cœur d'un vaste jardin tropical agrémenté de palmiers, d'hibiscus et de bougainvilliers, la Créole Beach est une adresse bien connue de la Guadeloupe qui offre une grande palette d'activités et de services.

Hébergement : 218 chambres réparties dans 6 bâtiments de 1 à 2 étages et un bâtiment de 5 étages « Les Palmes ». 51 chambres standard vue jardin, 108 chambres vue mer, 44 Corail, plus spacieuses, situées en front de mer, 15 suites junior. Salle de bains, sèche-cheveux, climatisation, télévision satellite, téléphone, radio, mini-bar, dressing, balcon, coffre-fort et Wifi dans certaines catégories, chambres communicantes disponibles.

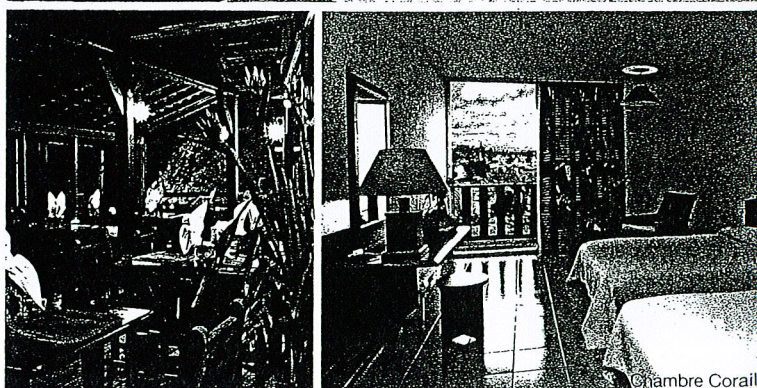
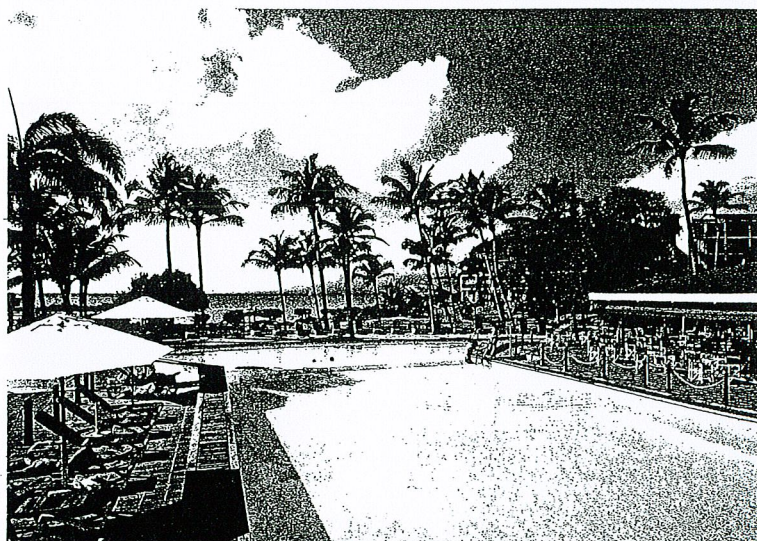
Facilités : 1 piscine à débordement avec 1 bassin pour enfants. Plage aménagée et protégée. 2 restaurants « La Route des épices » pour les petits déjeuners et les dîners proposant chaque soir 4 cuisines au choix : cuisine chinoise, italienne, créole, grill ; « Le Zawag », le restaurant à la carte. 1 bar. 1 snack bar. Coffre-fort à la réception.

Loisirs et sports : beach-volley, aquagym, initiation à la plongée sous-marine, salle de fitness, jeux de société. Avec participation : ski nautique, planche à voile, catamaran, jet ski, pêche au gros, plongée bouteilles, canoë, balade en mer en catamaran, excursions. Avec participation et à proximité : VTT, équitation, golf, base nautique, casino.

Enfants : club enfant « Ti Moune » (4-12 ans) gratuit ouvert pendant les vacances scolaires. Baby-sitting (avec participation et sur demande).

Animation : orchestre local, groupe folklorique, soirée dansante, ballet local.

Notre Avis : un hôtel très agréable, convivial, proche de l'activité touristique de Gosier.



Chambre Corail

SAINTE ANNE

Le Diwali ○○○

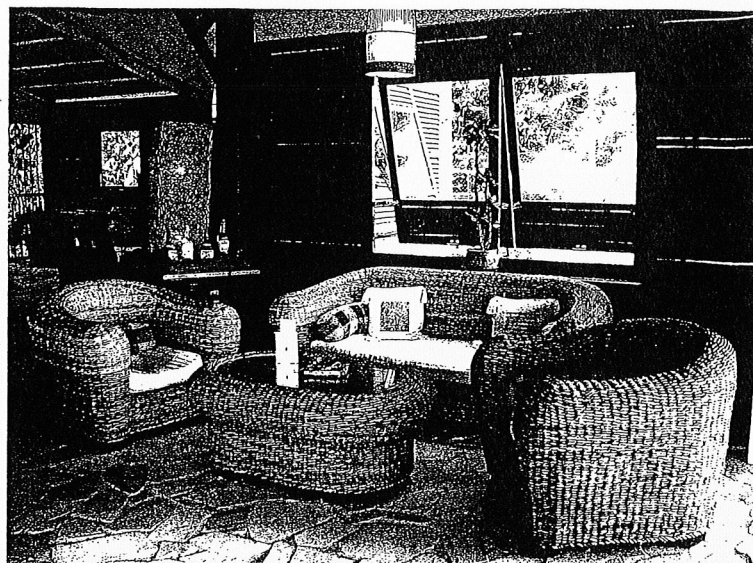
Situé directement sur la célèbre plage de Sainte Anne, le Diwali est un petit hôtel plein de charme de 8 chambres qui offre une décoration harmonieuse et raffinée. Privilégiant les tons chauds, le bois et les matériaux naturels, c'est une adresse paisible où vos hôtes sauront vous faire goûter à la douceur de vivre sous les tropiques.

Hébergement : réparties dans une grande villa d'un étage, 6 chambres standard et 2 chambres vue mer avec terrasse. Salle de bains ou douche, sèche-cheveux, climatisation, téléphone, télévision, lecteur DVD, coffre-fort.

Facilités : accès direct à la plage publique de Sainte Anne, conviviale et animée. Petit déjeuner complet à l'hôtel. Bar, accès Internet. Restaurants variés extérieur à l'hôtel à quelques pas.

Loisirs et sports : kayak, masques et tubas, transat de plage. A proximité : planche à voile, scooter des mers.

Notre Avis : une petite adresse loin des hôtels classiques. A proximité de l'animation de Sainte Anne. Une hospitalité souriante et attentionnée. Voiture conseillée.



DESHAIES

Le Rayon Vert ○○○

Voyages de Noces

A 6 km de Deshaies, niché au cœur d'une végétation foisonnante et adossé à la colline, Le Rayon Vert offre une vue panoramique sur la mer des Caraïbes. Un petit hôtel de charme qui séduira les amateurs de nature, de calme et de bien-être.

Hébergement : 10 chambres dans un bâtiment de plain-pied de style créole, et 12 chambres en bungalow mitoyen, plus spacieuses. Douche, sèche-cheveux, climatisation, téléphone, petite télévision, mini-réfrigérateur, terrasse privée orientée vers la mer des Caraïbes.

Facilités : piscine à débordement avec vue panoramique sur la mer. Bain à remous. Petite plage de Leroux en contrebas (800 m environ). Grande plage de Grande Anse à 5 km. 1 restaurant de cuisine créole, 1 bar en face de la piscine.

Loisirs et sports : avec participation : pêche au gros, plongée avec bouteilles, excursion nature.

Notre Avis : hôtel isolé qui a beaucoup de charme et une vue imprenable sur la mer des Caraïbes au coucher du soleil. Voiture conseillée pour visiter Basse Terre, « région nature » par excellence et aller à la plage.



SOFITEL AUBERGE DE LA VIEILLE TOUR

p.24

PRIX PAR PERSONNE ET PAR NUIT EN PETIT DÉJEUNER	01/11/07 - 21/12/07			22/12/07 - 06/01/08			07/01/08 - 11/05/08			12/05/08 - 31/10/08		
	Nuit base double	Sup Chb indiv.	Jeune Mariée	Nuit base double	Sup Chb indiv.	Jeune Mariée	Nuit base double	Sup Chb indiv.	Jeune Mariée	Nuit base double	Sup Chb indiv.	Jeune Mariée
Chambre supérieure côté mer	90	45	67	208	146	156	173	122	130	128	90	96
Chambre luxe front de mer*	160	83	120	273	191	205	237	166	178	179	125	134
Enfant (2/12 ans)	51	-	-	78	-	-	51	-	-	51	-	-

Transferts A/R de l'aéroport et assistance : 40 €/adulte, 20 €/enfant
 Transferts A/R privés de l'aéroport et assistance : 68 €/adulte, 20 €/enfant

* "Service plus" en chambre luxe front de mer : Champagne à l'arrivée, une bouteille de rhum vieux, peignoirs à disposition, 1 tee-shirt et 1 paréo, journal quotidien local, fleurs, check-out tardif à 16h00.

Demi-pension : 49 €/adulte, 25 €/enfant (2/12 ans)

Suppléments réveillons obligatoires :
 Pour les clients en base petit déjeuner : Noël : 166 €/adulte, 83 €/enfant ;
 Nouvel An : 260 €/adulte, 130 €/enfant
 Pour les clients en base demi-pension : Noël : 117 €/adulte, 58 €/enfant ;
 Nouvel An : 211 €/adulte, 105 €/enfant

2 enfants maxi. partageant la chambre supérieure côté mer ou luxe front de mer avec 2 adultes.
 Bébé (0/2 ans) gratuit.

Séjour mini.: 5 nuits du 01/11/07 au 06/01/08, 3 nuits du 07/01 au 31/10/08.
 Taxe de séjour : 1,10 €/pers/jour

OFFRES NON CUMULABLES

Voyage de noces et PACS : Pour la Mariée et pour un minimum de 7 nuits, réduction de 25% sur les nuitées en petit déjeuner. Rhum et fleurs à l'arrivée. Voir tableau ci-dessus (certificat de moins de 9 mois)

Offres spéciales
 Offre Combiné Martinique/Guadeloupe : 10% de réduction pour tout combiné d'un minimum de 5 nuits dans chaque hôtel entre :
 le Sofitel Auberge de la Vieille Tour en Guadeloupe en catégorie Deluxe front de mer et Le Sofitel Bakoua en Martinique en catégorie chambre plage.
 le Sofitel Auberge de la Vieille Tour en Guadeloupe en catégorie supérieure côté mer et Le Sofitel Bakoua en Martinique en catégorie chambre supérieure vue jardin

Offre Spéciale Nuit gratuites du 12/05 au 31/10/08:
 14 nuits = 12 nuits payantes + 2 nuits gratuites dans la même formule que les nuits payées.

Offre Spéciale "réservez 3 mois à l'avance = -10%" pour les séjours du 07/01 au 11/05/08.
 Pour toute réservation de 5 nuits minimum confirmée 3 mois avant le départ : -10% de réduction sur le séjour en petit déjeuner.

Offre Senior (55 ans et plus) : Valable du 12/05 au 31/10/08 pour un minimum de 10 nuits :
 Réduction de 10% sur la chambre en petit déjeuner

VILLAS AQUARELLES

p.25

PRIX PAR VILLA ET PAR NUIT EN LOGEMENT SEUL	01/11/07 - 21/12/07	22/12/07 - 05/01/08	06/01/08 - 08/02/08	09/02/08 - 08/03/08	09/03/08 - 03/05/08	04/05/08 - 04/08/08	05/08/08 - 22/08/08	23/08/08 - 13/09/08	13/10/08 - 01/11/08
	Nuit par Villa	Nuit par Villa	Nuit par Villa	Nuit par Villa	Nuit par Villa	Nuit par Villa	Nuit par Villa	Nuit par Villa	Nuit par Villa
Villa 2 chambres - 4 personnes	163	374	254	374	295	188	254	163	188
Villa 3 chambres - 6 personnes	198	452	305	452	358	229	305	198	229
Villa 4 chambres - 8 personnes	234	582	386	582	457	274	386	234	274
Villa 5 chambres - 10 personnes	267	676	457	676	521	305	457	267	305

Location de voiture indispensable.

Service petit déjeuner 9 €/adulte, 7 €/enfant (5/12 ans), 4 €/enfant (2/5 ans) et traiteur en villa à réserver sur place
 Restaurant dans le domaine ouvert 5 soirs par semaine, quelques autres restaurants à proximité.
 Ménage quotidien (sauf dimanche et jours fériés) et changement de linge tous les 3 jours, mise à disposition de peignoirs de bains, serviette de plage contre caution.

Séjour mini.: 7 nuits du 22/12/07 au 5/01/08 et 3 nuits pendant les autres périodes.

Taxe de séjour à régler sur place : 1 €/pers/jour
 Fermeture de l'hôtel du : 14/09 au 12/10/08 inclus.

Offre spéciale "nuits gratuites"
 du 01/11 au 21/12/07, du 04/05 au 04/08/08 et du 23/08 au 14/09/08
 11 nuits = 10 nuits payantes + 1 nuit gratuite en logement seul
 14 nuits = 12 nuits payantes + 2 nuits gratuites en logement seul
 21 nuits = 18 nuits payantes + 3 nuits gratuites en logement seul

LE DIWALI

p.27

PRIX PAR PERSONNE ET PAR NUIT EN PETIT DÉJEUNER	01/11/07 - 19/12/07		20/12/07 - 07/01/08		08/01/08 - 30/04/08		01/05/08 - 31/05/08		01/06/08 - 31/10/08	
	Nuit base double	Sup chb indiv.	Nuit base double	Sup chb indiv.	Nuit base double	Sup chb indiv.	Nuit base double	Sup chb indiv.	Nuit base double	Sup chb indiv.
Chambre standard	68	31	129	109	112	93	89	77	68	49
Chambre Deluxe	85	44	165	146	151	131	113	100	88	69
Enfant (6/12 ans)	16	-	20	-	20	-	20	-	20	-

Transferts A/R de l'aéroport et assistance :
 54 €/adulte, 26 €/enfant
 Transferts A/R privés de l'aéroport et assistance :
 82 €/adulte, 26 €/enfant

1 enfant (0/12 ans) maxi en chambre Deluxe.
 Enfant (0/6 ans) gratuit enfant 6/12 ans : voir le tableau
 Tarif triple possible en chambre Deluxe vue mer pour un adolescent maxi. 17 ans

Taxe de séjour à régler sur place : 1 €/pers./jour
 Fermeture annuelle du 15/09 au 10/10/08 inclus.

LE RAYON VERT

p.27

PRIX PAR PERSONNE ET PAR NUIT EN PETIT DÉJEUNER	01/11/07 - 18/12/07		19/12/07 - 30/04/08		01/05/08 - 31/05/08 13/07/08 - 30/08/08 05/10/08 - 31/10/08	
	Nuit base double	Sup chb indiv.	Nuit base double	Sup chb indiv.	Nuit base double	Sup chb indiv.
Chambre	64	46	77	59	65	47
Chambre en bungalow	77	46	92	55	78	47
Enfant (2/6 ans)	15	-	15	-	15	-

Transferts A/R de l'aéroport et assistance : 82 €/adulte, 40 €/enfant
 Location de voiture très recommandée

Demi-pension : du 01/11 au 18/12/07 : 33 €/nuit/adulte, 18 €/nuit/enfant (5/12 ans)
 du 19/12 au 31/10/08 : 35 €/nuit/adulte, 18 €/nuit/enfant (5/12 ans)

1 enfant maximum partageant la chambre en bungalow avec 2 adultes
 *Le lit supplémentaire est adapté pour une personne de moins de 20 ans.
 enfant à partir de 6 ans = hébergement au tarif adulte
 Bébé (0/2 ans) gratuit

Fermeture de l'hôtel du 01/06 au 12/07/07 et du 31/08 au 04/10/08

Voyage de noces
 surclassement en catégorie supérieure selon disponibilité à l'arrivée, bouquet de fleur dans la chambre et cocktail d'accueil.
 Pour les jeunes mariés en demi-pension : menu langouste

ASSURANCES VOYAGES

Le plus important dans votre voyage,
c'est vous !

AUSTRAL-LAGONS et PRÉSENCE ASSISTANCE TOURISME vous proposent de choisir votre assurance voyages en toute liberté pour préserver votre santé, celle de vos proches, vos bagages et votre investissement...

NOUVEAU
SPECIAL VOYAGES
15% DE RÉDUCTION
NOUVEAU

AUSTRAL LAGONS

PRÉSENCE
Assistance Tourisme

La liberté de s'assurer

OPTION 1

Annulation

Vous serez remboursés des frais d'annulation restant à votre charge si vous annulez votre voyage pour un motif médical, professionnel ou administratif (franchise 45 €).

Bagages

Vos bagages sont garantis jusqu'à 1 500 € en cas de perte ou de vol (franchise 45 €) et vous êtes indemnisés en cas de retard de livraison (300 €).

Assistance rapatriement

Nous remboursons vos frais médicaux jusqu'à 15 000 € (franchise 30 €). En cas de rapatriement, les prestations terrestres non-utilisées vous sont remboursées au prorata temporis.

TARIFS *	Option 1		
	Individuel	Famille **	Voyage de noces ***
Polynésie	70 €	210 €	60 €
Océan Indien	55 €	165 €	47 €
Caribes	42 €	125 €	36 €

* Applicable pour tout séjour inférieur à 10 000 € par personne. ** Famille : parents, enfants, grands-parents, frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, belles-filles. A partir de 4 personnes (dont 1 adulte).
*** Tarifs Individuels "voyages de noces".

OPTION 2

Annulation

Vous serez remboursés des frais d'annulation restant à votre charge si vous annulez votre voyage pour tout événement aléatoire pouvant être justifié. Pas de franchise pour les annulations pour motifs médicaux. Pour tous les autres motifs, franchise de 20% du prix du voyage avec un minimum de 75 €.

Bagages

Vos bagages sont garantis jusqu'à 1 500 € en cas de perte ou de vol (franchise 45 €) et vous êtes indemnisés en cas de retard de livraison (300 €).

Assistance rapatriement

Nous remboursons vos frais médicaux jusqu'à 75 000 € (franchise 30 €). En cas de rapatriement, les prestations terrestres non-utilisées vous sont remboursées au prorata temporis.

Cyclones **NOUVEAU**

En cas de retard aérien supérieur à 12 heures pour des raisons climatiques (cyclones, tempêtes), vous serez remboursés de vos frais hôteliers à concurrence de 200 € par personne et par nuit avec un maximum de 3 nuits.

Responsabilité civile voyageurs

Vous bénéficiez également d'une responsabilité civile voyageurs : dommages matériels seuls : 75 000 €
Dommages corporels et matériels confondus : 4 500 000 €.

TARIFS *	Option 2		
	Individuel	Famille **	Voyage de noces ***
Polynésie	100 €	300 €	85 €
Océan Indien	70 €	210 €	60 €
Caribes	60 €	180 €	50 €



L'extrait des garanties ci-dessus n'a pas de valeur contractuelle.
Comme tout contrat d'assurances, celui-ci comporte des garanties, des limitations et des obligations en cas de sinistres.
En cas de souscription, nous vous conseillons de lire attentivement le contrat qui vous est remis avec vos documents de voyage.
Vous pouvez, sur simple demande auprès de votre agence de voyages, en obtenir un exemplaire.

Décet n° 94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992, fixant les conditions relatives à la vente de voyages ou de séjours ;

Titre VI : Art. 95 à 103.

Art 95. – Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Art 96. – Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un rapport écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1 - La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2 - Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3 - Les repas fournis ;
- 4 - La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5 - Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6 - Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7 - La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8 - Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9 - Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret ;
- 10 - Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11 - Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102, 103 ci-après ;

12 - Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;

13 - L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Art 97. – L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Art 98. – Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties.

- Il doit comporter les clauses suivantes :
- 1 - Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
 - 2 - La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
 - 3 - Les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
 - 4 - Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
 - 5 - Le nombre de repas fournis ;
 - 6 - L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
 - 7 - Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
 - 8 - Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après ;
 - 9 - L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que les taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
 - 10 - Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 p. 100 du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
 - 11 - Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
 - 12 - Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans

les meilleurs délais par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13 - La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7 de l'article 96 ci-dessus ;

14 - Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15 - Les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessous ;

16 - Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17 - Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assurance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18 - La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19 - L'engagement de fournir par écrit à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

- a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur.
- b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Art 99. – L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette session n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Art 100. – Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence

sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenue comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Art 101. – Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Art 102. – Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée lorsque avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, un indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposée par le vendeur.

Art 103. – Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement, ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Conditions Particulières de Vente

La brochure a pour vocation de vous apporter les informations préalables à votre inscription sur le contenu, le déroulement, le prix et les conditions de nos voyages et de nos séjours. La description des itinéraires, des lieux de séjour ou des prestations sur place est celle connue au moment de la mise sous presse de la brochure. Ces informations, susceptibles d'être modifiées du fait de nos prestataires et sujettes à des erreurs typographiques, ne constituent pas un engagement de notre part.

PRIX :

Nos tarifs sont établis au 01/07/07 selon les tarifs des prestations, cours des changes et taxes en vigueur. Ils peuvent être modifiés en cas de fluctuation du cours des changes et en accord avec les conditions générales de vente, mais aussi en raison d'augmentation imposée par les compagnies aériennes et autres prestataires de services ou par l'adjonction de nouvelles taxes non prévues dans les tarifs. Le programme et le prix définitif sont ceux confirmés par nos soins au moment de l'inscription. Ils annulent et remplacent ceux de notre cahier des prix s'ils en diffèrent et sont acceptés comme tels par le client. Aucune contestation concernant le prix du voyage ne pourra être admise au retour. Il appartient donc au client d'apprécier avant son inscription si le prix forfaitaire lui convient, prix comprenant outre les prestations figurant au programme et au tableau des prix, les différents frais techniques et d'organisation ainsi que la marge commerciale, tous éléments restant acquis. Par ailleurs Austral Lagon ne rembourse en aucune manière une différence tarifaire constatée par rapport aux prix mentionnés dans le catalogue et/ou cahier de tarifs.

INSCRIPTION :

Toute inscription devra être accompagnée d'un acompte de 25% du montant total du voyage et de 50% pour les croisières.

Le solde sera versé au plus tard un mois avant le départ et deux mois avant pour les croisières.

- Inscription à moins de 10 jours :
 - 30 € de frais par personne.
- Règlement par carte bancaire :
 - 50 € de frais par dossier
- Dossier sans transport aérien international :
 - 30 € par personne, maximum 90 € par dossier.

MODIFICATION :

- Outre les éventuels frais d'annulation qu'elles peuvent générer, toutes modifications avant départ d'un voyage réserve ferme et acceptées par Austral Lagon entraîneront les frais suivants :
- Plus de 30 jours avant départ :
 - 30 € par personne
 - De 29 à 15 jours avant départ :
 - 45 € par personne
 - Moins de 15 jours avant départ :
 - 70 € par personne

Après départ, les modifications non autorisées directement par Austral Lagon seront à la seule charge du client sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucun remboursement. De même, toutes prestations abandonnées ne peuvent prétendre à aucun remboursement.

FORMALITÉS :

L'accomplissement des formalités utiles et nécessaires (passeport, visa, vaccination...) au bon déroulement du voyage incombent au seul client. Aucun remboursement ne saurait être dû lorsque le passager ne peut pas présenter les documents de police et de santé exigés pour son départ.

DÉFAUT D'ENREGISTREMENT :

Austral Lagon ne peut pas être tenu responsable du défaut

d'enregistrement ou d'embarquement des clients à l'aéroport de départ et retiendra, dans cette éventualité, la totalité du montant du voyage.

PARTAGE DE CODE :

En raison des accords commerciaux entre les compagnies aériennes concernant les « code share », consistant pour une compagnie à commercialiser un vol sous son nom bien que ce dernier soit effectué par un appareil et un équipage d'une autre compagnie, vous pouvez être amenés à réserver un vol sur une compagnie et voyager sur une autre. Généralement ces accords sont conclus entre des compagnies ayant des services et une notoriété comparables.

RESPONSABILITÉ DES TRANSPORTEURS :

La responsabilité des compagnies aériennes participant aux voyages présentés dans cette brochure est limitée en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature, au transport aérien des passagers et de leurs bagages exclusivement comme précisé dans leurs conditions générales dont un extrait figure sur les titres de transport. Austral Lagon ne pourra voir sa responsabilité se substituer à celle des compagnies aériennes.

FRAIS D'ANNULATION :

- Les frais d'annulation par personne sont les suivants :
- Plus de 30 jours avant le départ : il sera retenu les frais de dossiers de 60 € par personne et, le cas échéant les frais de 100 € par billet (170 € pour British Airways), imposés par les compagnies aériennes si les billets ont été émis.
 - De 30 à 21 jours : 25% du prix du voyage,
 - De 20 à 8 jours : 50% du prix du voyage,
 - De 7 à 2 jours : 75% du prix du voyage,
 - Moins de 2 jours : 100% du prix du voyage.

Pour les départs du 20/12/07 au 06/01/08 inclus :

- Plus de 60 jours avant le départ : il sera retenu les frais de dossiers de 60 € par personne et, le cas échéant les frais de 100 € par billet (150 € pour Emirates et British Airways), imposés par les compagnies aériennes si les billets ont été émis.
- De 60 à 46 jours : 25% du prix du voyage,
- De 45 à 31 jours : 50% du prix du voyage,
- De 30 à 20 jours : 75% du prix du voyage,
- Moins de 20 jours : 100% du prix du voyage.

Aucune assurance souscrite ne pourra faire l'objet d'un remboursement. Toutes les croisières et certains hôtels font l'objet de conditions particulières d'annulation qui sont indiquées dans le cahier des prix en regard des tarifs concernés.

ANNULATION DU FAIT D'AUSTRAL LAGON :

Aucune indemnité ne pourra être demandée à Austral Lagon en cas d'annulation du voyage pour raisons de force majeure, d'événements climatiques ou naturels, de mouvements sociaux ou pour des raisons tenant à la sécurité des voyageurs.

ASSURANCES :

Austral Lagon a signé un contrat avec Présence Assistance Tourisme et vous offre votre assurance assistance-rapatriement pour l'achat de votre voyage à forfait. Austral Lagon est assuré en responsabilité civile professionnelle conformément aux dispositions de la loi 92-645 du 13/07/92 par contrat n°086 444 563 auprès de GAN.

APRÈS VENTE :

Toute réclamation doit parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception à l'agence de voyages qui a vendu le voyage ou le séjour et qui nous la transmettra dans un délai de 30 jours après le retour.



SYNDICAT NATIONAL DES AGENCES DE VOYAGE



La garantie des professionnels du tourisme



AN12JANBODFDF/AAF, TX

** AMADEUS AVAILABILITY - AN ** FDF FORT DE France.MQ 82 SA 12JAN 0000

1	AF6261	Y9 S9 B9 R9 K7 V9 L9 /BOD B ORY W	1105	1215	E0/319	
		U5 M9 H5 Q9 A5 W9 E9 N9 T6 GR				
	AF 652	C9 D4 S9 A1 M9 B7 K8 /ORY W FDF	1330	1700	E0/77W	10:55
		H7 W9 T9 V7 L4 GR UR				
2	AF6257	Y9 S9 B9 R9 K9 V9 L9 /BOD B ORY W	0840	0950	E0/320	
		U5 M9 H5 Q9 A5 W9 E9 N9 T9 GR				
	TX 510	S4 A1 Y4 K4 H6 E5 I3 /ORY S FDF	1145	1535	E0/333	11:55
		M. TR VR BR GR				
3	AF6281	Y9 S9 B9 R9 K9 V9 L9 /BOD B ORY W	1005	1115	E0/320	
		U5 M9 H5 Q9 A5 W9 E9 N9 T9 GR				
	AF 652	C9 D4 S9 A1 M9 B7 K8 /ORY W FDF	1330	1700	E0/77W	11:55
		H7 W9 T9 V7 L4 GR UR				

AN26JANPTPBOD/AAF, TX

** AMADEUS AVAILABILITY - AN ** BOD BORDEAUX.FR 96 SA 26JAN 0000

1	AF 625	C9 D5 S9 A3 M9 B9 K8 /PTP ORY W	2115	1000+1 ^F 0/77W	
		Q8 A5 N6 T9			
	AF6258	Y9 S9 B9 R9 K9 V9 L9 /ORY W BOD B	1110+1	1215+1 ^F 0/319	10:00
		U5 M9 H5 Q9 A5 W9 E9 N9 T9 GR			
2	AF 621	C9 DL S9 AL M9 B9 K9 /PTP ORY W	1755	0640+1 ^F 0/77W	
		HL GR UR			
	AF6256	Y9 S9 B9 R9 K9 V9 L9 /ORY W BOD B	0915+1	1020+1 ^F 0/319	11:25
		U5 M9 H5 Q9 A5 W9 E9 N9 T9 GR			
3	TX 543	S6 A2 Y9 K9 H9 E9 M9 /PTP ORY S	1950	0855+1 ^F 0/332	
		BR GR			
	AF6258	Y9 S9 B9 R9 K9 V9 L9 /ORY W BOD B	1110+1	1215+1 ^F 0/319	11:25
		U5 M9 H5 Q9 A5 W9 E9 N9 T9 GR			
4	AF4153	CL DL ML BL KL HL GR /PTP CDG2E	2010	0920+1 ^F 0/343	IR
		UR			
	AF7622	Y9 S9 B9 R9 K9 V9 L9 /CDG2F BOD B	1140+1	1255+1 ^F 0/320	11:45
		U5 M9 H5 Q9 A5 W9 E9 GR			

AN19JANFDFPTP

** AMADEUS AVAILABILITY - AN ** PTP POINTE A PITRE.GP 89 SA 19JAN 0000

1	TX 302	Y9 K9 M9 E9 T9 Z9 W9 /FDF PTP	0645	0730	E0/AT7	0:45
		Q9 U9 B9 X2 GR				
2	3S3672	M8 Y9 V6 QR /FDF PTP	0700	0745	E0/AT4	EQT 0:45
3	TX 242	Y9 KL ML EL TL ZL BL /FDF PTP	0745	0825	E0/E90	0:40
		GR				
4	TX 404	Y9 K9 M9 E9 T9 Z9 W9 /FDF PTP	0845	0930	E0/AT7	0:45
		Q9 U9 B9 X2 GR				
5	3S 164	M8 Y9 V4 Q4 /FDF PTP	0945	1030	E0/AT4	0:45
6	3S 104	M8 Y9 V9 Q6 /FDF PTP	1245	1330	E0/AT5	TIM 0:45
7	TX 304	Y9 K9 M9 E7 T7 ZL BL /FDF PTP	1415	1500	E0/AT7	0:45
		GR				
8	AF3966	S9 A5 E1 Y9 M9 K9 H9 /FDF PTP	1425	1500	E0/320	0:35
		W6 T9 V9 L9 GR				
9	TX 306	Y9 K9 M5 EL TL ZL BL /FDF PTP	1515	1600	E0/AT7	0:45
		GR				
10	3S3676	M8 Y9 V6 QR /FDF PTP	1515	1600	E0/AT5	0:45
11	TX 243	Y9 KL ML EL TL ZL BL /FDF PTP	1745	1825	E0/E90	0:40
		GR				

AN12JANBZRPAR -AC-

** AMADEUS AVAILABILITY - AN ** PAR PARIS.FR 82 SA 12JAN 0000
 1 A5 090 Y9 S9 X4 R9 B9 K9 Q9 /BZR ORY S 0630 0805 E0/AT5 1:35
 E9 N9 T9 V5 GR L4
 2 A5 096 Y9 S9 X4 R9 B9 K9 Q9 /BZR ORY S 1750 1925 E0/AT5 1:35
 E9 N9 T9 V5 GR

AN27JANPARBZR -AC-

** AMADEUS AVAILABILITY - AN ** BZR BEZIERS.FR 101 SU 27JAN 0000
 1 A5 097 Y9 S9 X4 R9 B9 K9 Q9 /ORY S BZR 1955 2125 E0/AT5 1:30
 E9 N9 M9 W5 GR

FQDFDFPTP/D19JAN/S/R,AT

FR/IZ/QZ/RB TAX INCLUDED
 SURCHG MAY APPLY-CK RULE
 ROE 0.731661 UP TO 1.00 EUR 121/MPM 145
 19JAN08**19JAN08/FDFPTP/NSP;WH/TPM
 LN FARE BASIS OW EUR RT PEN DATES DAYS AP MIN MAX AL R
 01 QINFRT 65.61 NRF - - + - - - 3S M
 02 WPROMO 97.61 NRF - - + + 2 14 TX R
 03 WPROMOWE 97.61 NRF - + - - - TX R
 04 LPROMO 97.61 NRF - - + 1 14 AF R
 05 TCDRT 104.61 NRF - - - - - AF R
 06 TZZRT 104.61 NRF - - - - - AF R
 07 TPFRT 104.61 NRF - - - - - AF R
 08 VZZ 59.46 115.61 NRF - - + + - 12M AF R
 09 TCDOW 60.46 NRF - - - - - AF R
 10 TPFOW 60.46 NRF - - - - - AF R
 11 TZZOW 60.46 NRF - - - - - AF R
 12 QCHRT 118.61 NRF - - + - - 3S M
 13 QRT 118.61 10 - - + + - 365 3S M
 14 QADRT 118.61 NRF - - + - - 3S M

19JAN08**19JAN08/FDFPTP/NSP;WH/TPM 121/MPM 145

FQN...*SR, PE

SR.SALES RESTRICT

FARES CAN BE SOLD/DISPLAYED WORLDWIDE.

PE.PENALTIES

BETWEEN PTP AND FDF

CANCELLATIONS

ANY TIME

TICKET IS NON-REFUNDABLE.

CHANGES

ANY TIME

CHANGES PERMITTED FOR REISSUE/REVALIDATION.

NOTE -

WARNING---

BEFORE AND AFTER DEPARTURE CHANGES ARE PERMITTED

EACH AT A CHARGE OF EUR 20.00 OR USD 23.00

REBOOKING IN CLASS -T-

OR NEW BOOKING PERMITTED WITH UPGRADING IN K/Y

CHARGE DIFFERENCE BETWEEN ORIGINAL FARE AND NEW

FARE WITHOUT PENALTY.

WAITLIST NOT PERMITTED AT TIME OF TICKETING

ANY TIME CHANGES NOT PERMITTED IN CASE OF NO SHOW

** 2C - RESARAIL/SNCF ** 021 MO 12NOV 0000
 8 MINUTES MINI SI CORRESPONDANCE A BORDEAUX
 1 SN8542 AF7 AP7 AJ7 AD7 AK7 FRBIQ FRBOJ 1150 1350 E 2 TGA RN B NO
 AV7 BF7 BP7 BJ7 BD7 BK7 BV7 AE7 BE7 AM7 BM7 HAN BAR AFF INT LOI
 AL7 BL7 AO7 BO7
 2 SN8558 AF7 AP7 AJ7 AD7 AK7 FRBIQ FRBOJ 1432 1620 E 1 TGA RN B N4
 AV7 BF7 BP7 BJ7 BD7 BK7 BV7 AE7 BE7 AM7 BM7 HAN BAR AFF INT LOI
 AL7 BL7 AO7 BO7
 3 SN67104 A B FRBIQ FRBOJ 1651 1849 E 3 TER B VEL

R/ACFQ2\$SCAF\$P2PT00AD
 ** 2C - RESARAIL/SNCF **
 DE : FRBIQ DATE 1 12NOV CODE TARIF
 A : FRBOJ DEVISE EUR
 LIGNE DE A TRAIN DEPART ARRIVEE
 2 FRBIQ FRBOJ 08558 14.32 16.20 E
 PRIX TOTAL POUR LA COMBINAISON TARIFAIRE SUIVANTE : 92.20
 46.10 X 02 PASSAGERS PT00AD
 CLS CODEPRIX
 AF NAXFA01 FRBIQ-FRBOJ

R/ACFQ2\$SCAP\$P2PT00AD
 ** 2C - RESARAIL/SNCF **
 DE : FRBIQ DATE 1 12NOV CODE TARIF
 A : FRBOJ DEVISE EUR
 LIGNE DE A TRAIN DEPART ARRIVEE
 2 FRBIQ FRBOJ 08558 14.32 16.20 E
 PRIX TOTAL POUR LA COMBINAISON TARIFAIRE SUIVANTE : 86.20
 43.10 X 02 PASSAGERS PT00AD
 CLS CODEPRIX
 AP NAXN1 FRBIQ-FRBOJ

R/ACFQ2\$SCBF\$P2PT00AD
 ** 2C - RESARAIL/SNCF **
 DE : FRBIQ DATE 1 12NOV CODE TARIF
 A : FRBOJ DEVISE EUR
 LIGNE DE A TRAIN DEPART ARRIVEE
 2 FRBIQ FRBOJ 08558 14.32 16.20 E
 PRIX TOTAL POUR LA COMBINAISON TARIFAIRE SUIVANTE : 62.40
 31.20 X 02 PASSAGERS PT00AD
 CLS CODEPRIX
 BF NBXFA01 FRBIQ-FRBOJ

TRN

Pensez au
Billet Électronique

Valable uniquement sur trains
à réservation obligatoire pour
ventes à partir du 7 octobre 2007.

Mise à jour au 06/08/07

AF/BF/CF/DF/FF

- . TGV/Téoz/Lunéa Pro FA00
- . Billet Fréquence FQ50
- . Surclassement Fréquence FQ51
- . Résa Forfait FF98
- . Surclassement Forfait FF55
- . Pass*Entreprise BZ05
- . Militaire MI75
- . Surclassement Militaire MI76

AP/BP/CP/DP/FP

- . TGV/Téoz/Lunéa Loisir PN00

AA/BA/CA/DA/FA

AB/BB/CB/DB/EB

AC/BC/CC/DC/EC

AD/BD/CD/DD/ED

- . Carte 12-25 CJ11
- . Carte Escapades CL11
- . Carte Senior SR11
- . Carte Enfant + EF11

Du - cher au + cher

AG/BG/CG/DG/EG

AH/BH/CH/DH/EH

AI/BI/CI/DI/EI

AJ/BJ/CJ/DJ/EJ

- . TGV/Téoz/Lunéa Loisir Réduit PR11

Du - cher au + cher
avec anticipation

AR/BR/CR/DR/ER

AS/BS/CS/DS/ES

AT/BT/CT/DT/ET

AU/BU/BU/BU/BU

- . TGV/Téoz/Lunéa Loisir week-end PR11

Du - cher au + cher
avec Ant week-end

AY/BY/CY/DY/EY

- . Prem's

Avec
anticipation

AZ/BZ/CZ/DZ/EZ

- . Prem's (prix d'appel)

AE/BE/CE/DE/EE

- . Familles nombreuses
- 1^{re} classe FN31/41/51/76
- 2^e classe FN30/40/50/75
- . Congés annuels 1^{re} cl CA26
- . Congés annuels 2^e cl CA25
- . Agent de voyages BR01

AK/BK/CK/DK/EK

- . Congrès CN20

**Ttes cl. de service
sauf AF/CF**

- . Forêt bambin assise NB00
- . Forêt bambin couch/ML NB01/02
- . Résa assise bambin NB99
- . Résa couch/ML bambin NB98

**Toutes classes
de service**

- . Guide handicapé GH50/51/99
- . Guide grat d'aveugle GG99



□ Distribution

Afat Voyages dessine un réseau en 3 dimensions

■ Jean-Pierre Mas, président d'Afat Voyages, ratisse large : après avoir passé le cap des 600 agences, il veut 700 points de ventes en 2008. Pour y parvenir, il vient d'annoncer dans le cadre de la convention Afat qui se tient actuellement à Lisbonne, une nouvelle réorganisation pour son réseau.

Trois catégories d'agences sont retenues : "liberté", "croissance" et "performance". Les agences "libertés" qui représentent près de la moitié du réseau, sont celles qui refusent de porter les couleurs Afat et préfèrent garder leur nom propre, tout en bénéficiant de ses services (tarifs négociés du G4, adhésion au Snav, SAV, etc.). "Un bon moyen de répondre à ceux qui voudraient aller chez Tourcom ou Manor", précise le président. Les agences "croissances" sont celles qui sont labellisées (près de l'autre moitié du réseau). Il ajoute : "Comme elles défendent une enseigne commune, elles pourront bénéficier d'un fonds "marketing" qui sera indexé sur leur activité". Enfin, une dernière catégorie, mais qui n'a pas encore vu le jour : les agences "performances". Elles bénéficient des mêmes conditions que les autres avec en plus le pack de solutions technologiques (Afat gestion, SBT, Amadeus,...). La totale. Dans ce cas de figure, "on est très proche du réseau intégré", explique Jean-Pierre Mas. Une centaine d'agences correspondent aujourd'hui à cette catégorie. Mais quid du système de protection des zones de chalandise ? A partir de la catégorie "croissance", celui-ci sera mis en place selon la distance et du CA en fonction du nombre d'habitants. Mais "on ne protégera pas une agence qui ne fait rien".

DS/NB, à Lisbonne, jeudi 16 novembre 2006 (21h41)

Réseaux : le dilemme

Pour les réseaux volontaires, le dilemme est ancien mais la fin des commissions sur l'aérien lui a donné une acuité nouvelle. D'un côté, le réseau doit grossir, toujours plus, afin de renforcer la puissance de la centrale d'achat et obtenir ainsi davantage de surcommissions. De l'autre, s'il veut être pleinement efficace et devenir un véritable réseau, il doit se doter d'une vraie marque et donc imposer à ses adhérents une politique commune, une mission quasi impossible vu le nombre d'adhérents, dont beaucoup sont jaloux de leur indépendance. Autrement dit, les réseaux se retrouvent bien souvent tiraillés entre une problématique d'achat et une problématique d'enseigne. Ou, si vous préférez, entre une politique de volume et une politique volontariste. Certains ont résolu la difficulté en éliminant tout bonnement la deuxième option. C'est le cas de Richard Vainopoulos, le président de Tourcom, qui n'a jamais cru au pouvoir de la marque dans la distribution des voyages. C'est aussi le cas de Manor qui privilégie une stratégie de volume en lui adjoignant une structure ultralégère, avec le succès que l'on connaît (lire p.10). De son côté, Selectour avait trouvé une réponse qui a

longtemps fait ses preuves : le *numerus clausus*. Celui-ci, en préservant la zone de chalandise des adhérents, a du même coup participé au développement de la marque en la protégeant *de facto*. Le nouveau modèle économique remet en question le maintien de ce *numerus clausus* et Selectour cherche aujourd'hui la parade. Afat Voyages, qui tient son congrès ce week-end à Lisbonne, apporte peut-être un début de réponse à ce lourd dilemme. Son président, Jean-Pierre Mas, est en ce moment même en train d'annoncer aux participants la mise en place d'un réseau à trois vitesses (lire pages 34 et 35), une sorte de réseau à géométrie variable qui doit lui permettre de concilier les intérêts de chacun et ainsi d'élargir le nombre des adhérents tout en poursuivant une politique d'enseigne. Pour mieux comprendre cette idée, on peut la mettre en parallèle avec celle de la construction européenne. L'élargissement de l'Europe a nécessité à un moment donné la création d'une Europe à deux vitesses avec des Etats membres (dont la France) et des Etats associés. C'est un peu la même chose sauf que, cette construction européenne étant aujourd'hui en panne, on espère pour le réseau Afat Voyages une issue plus heureuse !

CALENDRIER

CALENDRIER 2007/2008

SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE		JANVIER		FÉVRIER			
07 h 06 à 20 h 34		07 h 49 à 19 h 31		07 h 37 à 17 h 31		08 h 22 à 16 h 57		08 h 44 à 17 h 04		08 h 22 à 17 h 47			
1	S. Gilles	1	L. Thérèse de l'E. J.	1	J. TOUSSAINT	1	S. Florence	1	M. NOUVELAN	1	V. Ella		
2	D. Ingrid	2	M. Léger 40	2	V. Trépassés	2	D. Avert	2	M. Basile	2	S. Prés. au Seigneur	2	S. Prés. au Seigneur
3	L. Grégoire 36	3	M. Gérard	3	S. Hubert	3	L. Xavier 49	3	J. Geneviève	3	D. Blaise	3	D. Blaise
4	M. Rosalie	4	J. François d'Assise	4	D. Charles 45	4	M. Barbara	4	V. Odilon	4	L. Véronique 6	4	L. Véronique 6
5	M. Faïssa	5	V. Fleur	5	L. Sylvie	5	M. Gérald	5	S. Edouard	5	M. Mardi-Gres	5	M. Mardi-Gres
6	J. Bertrand	6	S. Bruc	6	M. Léonard	6	J. Nicolas	6	D. Epiphania	6	M. Cendres	6	M. Cendres
7	V. Rains	7	D. Serge	7	M. Carine	7	V. Ambroise	7	L. Raymond 2	7	J. Eugénie	7	J. Eugénie
8	S. Nativité M.-D.	8	L. Pélagie 41	8	J. Geoffroy	8	S. Immac. Conception	8	S. Immac. Conception	8	M. Lucien	8	V. Jacqueline
9	D. Alain	9	M. Denis	9	V. Theodore	9	D. Pierre-Fourier	9	D. Pierre-Fourier	9	M. Alix	9	S. Apolline
10	L. Inès 37	10	M. Ghislain	10	S. Léon	10	L. Romant 50	10	L. Romant 50	10	D. 1 ^{er} Dim. de Carême	10	D. 1 ^{er} Dim. de Carême
11	M. Aéciphe	11	J. Firmin	11	D. ARMISTICE 1918	11	M. Daniel	11	M. Daniel	11	L. N.-D. de Lourdes 7	11	L. N.-D. de Lourdes 7
12	M. Apollinaire	12	V. Wilfried	12	L. Christian 46	12	M. J.-E. de Chantal	12	M. J.-E. de Chantal	12	M. Félix	12	M. Félix
13	J. Aimé	13	S. Gérard	13	M. Brice	13	J. Lucie	13	J. Lucie	13	M. Béatrice	13	M. Béatrice
14	V. La-Croix Glorieuse	14	D. Juste	14	M. Sidoine	14	V. Odie	14	V. Odie	14	L. Nina	14	L. Nina
15	S. Polard	15	L. Thérèse d'Avila 42	15	J. Albert	15	S. Ninon	15	S. Ninon	15	M. Rami	15	V. Claude
16	D. Edith	16	M. Edwige	16	V. Marguerite	16	D. Alice	16	D. Alice	16	M. Marcel	16	S. Julienne
17	L. Renaud	17	M. Baudouin	17	S. Elisabeth	17	L. Judithaël, Gaël	17	L. Judithaël, Gaël	17	J. Roseline	17	D. Alexis
18	M. Nadège	18	J. Luc	18	D. Aude	18	M. Gatien 51	18	M. Gatien 51	18	V. Prisca	18	L. Bernadette 8
19	M. Emilie	19	V. René	19	L. Tanguy 47	19	M. Urbain	19	M. Urbain	19	S. Marius	19	M. Gabin
20	J. Davy	20	S. Adeline	20	M. Edmond	20	J. Théophile	20	J. Théophile	20	D. Sébastien	20	M. Airmée
21	V. Matthieu	21	D. Céline	21	M. Prés. de Marie	21	V. Pierre Camisius	21	V. Pierre Camisius	21	L. Agnès 4	21	J. Pierre-Damien
22	S. Maurice	22	L. Elodie 43	22	J. Cécile	22	S. HIVER	22	S. HIVER	22	M. Vincent	22	V. Isabelle
23	D. AUTOMNE	23	M. Jean de Capistran	23	V. Clément	23	D. Armand	23	D. Armand	23	M. Bamard	23	S. Lazare
24	L. Théo 39	24	M. Florentin	24	S. Flora	24	L. Adèle	24	L. Adèle	24	J. François de Sales	24	D. Modeste
25	M. Hermann	25	J. Enguerran	25	D. Christ-Roi	25	M. Noël 52	25	M. Noël 52	25	V. Conversion S. Paul	25	L. Roméo 9
26	M. Côme, Damien	26	V. Dimitri	26	L. Delphine 48	26	M. Etienne	26	M. Etienne	26	S. Paule	26	M. Nestor
27	J. Vincent de Paul	27	S. Emeline	27	M. Severin	27	J. Jean	27	J. Jean	27	D. Angèle	27	M. Honorine
28	V. Yenceslas	28	D. Simon, Jude	28	M. Jacques de la M.	28	V. Innocents	28	V. Innocents	28	L. Thomas d'Aquin 5	28	J. Mi-Carême
29	S. Michel	29	L. Narcisse 44	29	J. Saturnin	29	S. David	29	S. David	29	M. Gildas	29	V. Auguste
30	D. Jérôme	30	M. Bienvenu	30	V. André	30	D. Sainte-Famille	30	D. Sainte-Famille	30	M. Martine	30	M. Auguste
		31	M. Quentin			31	L. Sylvestre	31	L. Sylvestre	31	M. Marcelle		